

LE DROIT



Les pelouses de la Colline parlementaire étaient noires de monde hier, aux célébrations de la Fête du Canada et du 110e anniversaire de la Confédération. Durant toute la journée, des milliers de citoyens ont, dans plusieurs endroits de la ville d'Ottawa, participé à des activités qui ont marqué les fêtes du 1er juillet. Le parc Major a été, entre autres, un des centres de réjouissances où plus de 30.000 personnes sont venues entendre des orchestres

et assister à des spectacles de danses internationales. La Fête du Canada s'est terminée hier soir par un superspectacle sur la colline parlementaire, qui a mis en présence quelques 30 artistes canadiens, et par le traditionnel feu d'artifice.

(Photo LE DROIT par Gilles Bernier)

60,000 personnes envahissent la Colline

par France Polon

OTTAWA — En dépit des caprices de dame nature, près de 60.000 personnes ont envahi la colline du Parlement, hier soir, pour assister au superspectacle qui clôturait les célébrations de la Fête du Canada. Cet imposant rassemblement rivalisait, de l'avis de plusieurs, avec celui du centenaire en 1967.

Et pourtant la soirée a bien failli être compromise lorsque trois quarts d'heure après le coup d'envoi des cérémonies marquant le 110e anniversaire de la Confédération canadienne, le tonnerre, les éclairs et une pluie diluvienne sont venus chasser près de la moitié des spectateurs pendant une trentaine de minutes. Cependant, le beau temps revenant, la foule est vite retournée pour se faire de plus en plus dense. Le spectacle était donc sauvé.

Tres tôt dans la soirée, des familles entières ont commencé à envahir la Colline Parlementaire et une demi-heure avant le début des célébrations, toutes les pelouses en face du parlement étaient remplies à craquer.

Des parents avec de jeunes enfants, des adolescents, des amoureux s'étaient massés aux abords de l'estrade, pour ne rien manquer du spectacle qui a mis en vedette des artistes canadiens de grande renommée. On arrivait par bandes, avec des couvertures, des chandails, des chaises pliantes et un petit gueuleton au cas où la faim se ferait sentir.

Le thème de l'unité nationale se reflétait jusque dans les couleurs des vêtements, le rouge et le blanc dominant.

Les plus curieux n'avaient pas hésité à grimper sur les balustrades, sur les lampadaires et même dans les arbres, qui bordent la colline. Des faisceaux lumineux, qui lançaient de gros projecteurs balaient le ciel gris et les murs de la Tour de la paix. C'était la fête, la grande fête et les petits drapeaux canadiens flottaient au vent.

Le spectacle bien rodé a commencé avec seulement quelques minutes de retard et comme la foule était très dense aux abords de l'estrade, le comédien bien connu de la Colombie-Britannique, Bruno Gerosi, a demandé aux gens de s'asseoir par terre pour laisser

la chance aux autres spectateurs plus reculés d'assister à la manifestation.

Les premiers artistes invités au superspectacle ont été le groupe folklorique montréalais Les Sortilèges qui comprend 70 adolescents. La chanteuse bien connue Juliette

a interprété plusieurs chansons de compositeurs canadiens.

La chanteuse québécoise, Renée Claude a embêté le pas avec une chanson intitulée "C'est le début d'un temps nouveau".

Entre les différents programmes, les deux animateurs, Bruno Gerosi

et le comédien Jean Gascon, qui vient d'être nommé directeur de théâtre au Centre national des Arts, ont récité des poèmes sur l'unité canadienne et en ont appelé à la solidarité canadienne.

Enfin, en reprise de spectacle après la pluie, le jeune René Si-

mard et la chanteuse Patsy Gallant ont reçu un chaleureux accueil lorsqu'ils ont entamé leurs tours de chants.

Enfin, le traditionnel feu d'artifice est venue clore vers 11h du soir, ces cérémonies grandioses.

Le nouveau texte sera plus souple La loi 1 sera réécrite

par Gilles Bernier

QUEBEC — Le projet de loi numéro un, La Charte de la langue française au Québec, sera réécrit pour lui donner un plus de souplesse.

C'est ce qu'a déclaré le ministre responsable du projet de loi, M. Camille Laurin.

Selon M. Laurin, tellement d'amendements seront apportés au projet de loi qu'il sera plus commode pour sa compréhension, lors de l'étude article par article, de le faire réimprimer.

Le ministre a précisé que certains de ces amendements sont techniques alors que d'autres sont plus significatifs.

M. Laurin a par ailleurs déclaré que la plupart des amendements tendront à rendre la loi plus flexible.

Il estime par ailleurs que même si la commission parlementaire n'a entendu qu'un nombre restreint de mémoires par rapport à ceux qu'elle a reçus, soit 42 sur 254, tous les arguments et tous les

points de vue ont pu se faire entendre. Présentement l'on assiste selon lui, qu'à la répétition de ceux-ci.

M. Laurin ajoute que le débat qui s'est poursuivi sur la langue depuis l'adoption de la loi 22, en 1974, peut expliquer le fait qu'on en soit rendu, si tôt dans les audiences de la commission, à n'entendre que cette répétition.

Il explique qu'on entend une répétition non seulement d'un mémoire à l'autre, mais d'une année à

l'autre, c'est-à-dire qu'on entend les mêmes arguments qu'en 1974.

La commission parlementaire qui étudie le projet de loi numéro un, vient de terminer sa quatrième semaine d'audition.

Elle a entendu jusqu'ici 42 mémoires, reflétant une approbation quasi totale de la part des francophones et une opposition presque aussi totale de la part des anglophones, face au projet de loi.